

# Château

BULLETIN COMMUNAL 2024





Photo : Guillaume Pommier

## En direct de la rédaction

*L'année 2024 touche à sa fin et la commission municipale qui travaille à la rédaction de notre bulletin annuel vient vous le présenter dans les pages qui suivent.*

*Comme chaque année, c'est un travail d'équipe soutenu par tout le Conseil municipal mais aussi des personnes extérieures.*

*Cette année aura été marquée par l'achèvement des travaux de notre salle communale que nous avons enfin pu inaugurer tous ensemble le 29 juin. Cette rénovation a représenté un beau projet et un gros travail et investissement de toute l'équipe municipale avec en première ligne notre maire et ses adjoints. La réussite est au rendez-vous mais ce ne fut pas « un long fleuve tranquille ».*

*Si vous le souhaitez il est toujours possible de nous faire part de vos remarques et ,ou, questions par mail à l'adresse suivante : **mairiedechateau@orange.fr** »*

*Et maintenant bonne lecture !*

### BULLETIN MUNICIPAL DE CHÂTEAU 2024

Responsable de la publication :  
*Pierre Nugues*

Impression : *Inore Groupe*  
(Varennes-Vauzelles)

Photos (sauf mentions) :  
*commune de Château*

Couverture : *Guillaume Pommier*



# Le mot du Maire

Cette année 2024, nous avons vu la fin de la rénovation de notre salle communale. Ouf ! Quelques améliorations sont à apporter au niveau acoustique mais dans l'ensemble, elle nous satisfait grandement. Nous avons eu quelques inquiétudes au sujet de la cour, le revêtement ne correspondant pas à nos exigences ; le conseil à l'unanimité a donc décidé de la faire reprendre. Aujourd'hui, c'est chose faite : la cour a été pavée en pierres, ce qui la rend plus belle et facile d'entretien, et permettra de préserver le parquet neuf de la salle.

Cette fin d'année nous apporte son lot de surprises et de changements : après 14 années au service de la commune, Delphine Lioi, notre secrétaire de mairie, a demandé une mise en disponibilité pour explorer d'autres horizons professionnels. C'est Florie Bonniel qui la remplace, déjà secrétaire à Saint-André-le-Désert, Saint-Vincent-des-Prés et au Sivos de la Gande. Une commune ne peut se passer d'une secrétaire générale de mairie ! Elle en est la cheville ouvrière, réceptionnant et traitant un grand nombre de demandes très diverses, et toujours plus complexes : le chantier de rénovation de la salle et des logements communaux en est la parfaite illustration... Merci à Delphine pour toutes ces années passées à Château et bienvenue à Florie.

Le deuxième départ concerne Isabelle Sommereux, qui assurait l'accueil et l'entretien du gîte, ainsi que l'entretien de la salle et de la mairie. Elle aussi souhaite se consacrer à de nouvelles activités. Nous la remercions pour son travail et sa convivialité, et lui souhaitons bonne chance pour la suite. Dans ce contexte, le conseil a décidé de faire évoluer son organisation quant au gîte communal « La Halte du Donjon ». Il ne sera plus loué en gîte de tourisme mais en logement communal à l'année.

Le troisième départ est celui de Didier Perrin, notre agent technique communal, qui après plus de 20 ans de bons et loyaux services fait valoir ses droits à la retraite. Homme de confiance, avec beaucoup d'humour, et très théâtral ! Il va nous manquer. La commune se met donc en quête d'une personne pour lui succéder.

Le Conseil municipal poursuit par ailleurs ses bonnes relations de travail avec la Communauté de communes. La coopération est constructive, au bénéfice de tous.

Je suis très satisfait en tant que maire de constater que le vivre-ensemble à Château n'est pas un vain mot ! Les manifestations organisées par les associations sont plébiscitées par les habitants. Le conseil les remercie vivement pour leur investissement. Ce sont des moments indispensables au maintien d'un bon climat de rencontres et d'échanges, et des actions très motivantes et enthousiasmantes pour nous, élus municipaux.

Élus que je tiens à remercier vivement pour leur travail, leur implication, leur réactivité.

C'est cette conjonction d'énergies et d'envies qui font de Château un village dynamique et accueillant.

Merci à nos salariés pour leur présence et leur engagement pour prendre soin du bien commun et vous rendre service au quotidien.

**Chers Châtelains, chères Châtelaines, recevez au nom du Conseil municipal, tous nos bons vœux pour l'année 2025. Et retenez la date des vœux de la municipalité à la population qui se tiendront le dimanche 5 janvier à partir de 10h30 !**

## Mairie de Château

Le Bourg 71250 Château - 03 85 59 15 51 - [mairiedechateau@orange.fr](mailto:mairiedechateau@orange.fr)

Ouverture : le lundi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h30

[mairiedechateau.fr](http://mairiedechateau.fr)



## Le Conseil municipal

De gauche à droite : **Damien Therriaud** (conseiller), **Pierre Nugues** (Maire), **Sylvie Rippe** (conseillère), **Pascal Perrin** (conseiller), **Françoise Chanal** (conseillère), **René Dufour** (1<sup>er</sup> adjoint), **Claude Nugues** (conseiller), **Christian Mérigot** (3<sup>e</sup> adjoint), **Laurence Saint-Jean** (2<sup>e</sup> adjointe), **Claudie Creutz** (conseillère), **Jean-Baptiste Jandet** (conseiller), **Florie Bonniel** (secrétaire de mairie)

## Patrimoine

La commune de château c'est aussi... de nombreuses propriétés.

- la Mairie construite en 2010.
- la salle de loisirs datant de 1995 qui prolonge la partie édifiée au XIX<sup>e</sup> qui abrite la bibliothèque et deux logements locatifs à l'étage.
- le gîte municipal ouvert en 2019.
- une maison d'habitation en Buillet qui fut l'école des filles de 1881 à 1964, puis la cantine scolaire jusqu'en 1972, année de fermeture de l'école.
- l'église Saint-Martin et le cimetière sur le plateau de la Garenne
- le monument aux morts
- le hangar technique
- les lavoirs de Danjin, Montaise, le Vernay et la Fortune
- le domaine forestier qui s'étend sur plus de 110 hectares répartis en deux sections Château et Saint-Léger
- quelques prairies qui appartiennent également à la commune. On les retrouve aux lieux-dits les Cadoles, plateau de la Garenne et plateau de Roche. Elles représentent 17,5 hectares qui sont mises en location aux différents agriculteurs.

## Didier ouvre un nouveau chapitre : sa retraite !

Didier Perrin est agent dans notre commune depuis 24 ans.

En fin d'année, il arrête toutes ses années de travail au service de notre collectivité.

Deux jours par semaine, il entretenait les espaces communaux, cimetière, gîte...

Conduisant un tracteur, vous pouviez le croiser affairé à sécuriser, par le fauchage les bordures de nos routes.

Didier s'activait selon les besoins et les saisons : entretien courant des différents matériels dans le local technique, travaux de petite manutention sur les bâtiments communaux ou restauration des murs de voirie.

Agent communal chez nos voisins de Jalogny, il y arrête aussi ses activités.

Avec sa carrière longue Didier nous quitte jeune retraité

C'est le moment pour lui de profiter de cette nouvelle aventure à venir !

*Toute l'Équipe Municipale remercie Didier et lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite.*



Photo : René Dufour

## 4 agents s'investissent pour le fonctionnement et l'entretien de la commune

### Espaces verts

Missions du poste de **Denis Lardet** : maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et les abords de la collectivité, gérer et assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisé, maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments communaux et la voirie.

### Secrétaire de mairie

Notre secrétaire de mairie **Delphine Lioi** en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 a demandé une mise à disponibilité d'un an. **Florie Boniel** assure le remplacement.

### Gestion et entretien du gîte

**Isabelle Sommereux** a annoncé son départ de son poste de gestion et entretien du gîte communal. Elle occupait ce poste depuis novembre 2022.



# Inauguration des travaux de la salle des fêtes

Discours du maire Pierre Nugues à l'occasion de l'inauguration des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, de la bibliothèque et des logements communaux, le samedi 29 juin.

*Bonjour à toutes et à tous,*

*Je souhaite tout d'abord en mon nom et celui du Conseil municipal de Château remercier les élus qui ont acceptés notre invitation à l'occasion de l'inauguration des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, de la bibliothèque et des logements communaux que vous aurez le plaisir de visiter dans quelques instants. Je remercie également M. Jérôme Durain (Sénateur), Mme Claire Mallard (représentant le Conseil régional), Mme Elisabeth Lemonon et M. Jean-Luc Fonteray (Conseillers départementaux), Monsieur Jean-Luc Delpuech (Président de la Communauté de communes du Clunisois), Mesdames, Messieurs les maires des communes de la Communauté de communes.*

*Ce projet de rénovation est né d'une première réunion, suite à la mise en place du nouveau Conseil municipal en juillet 2020. Notre salle datant de 1995 avait besoin d'un bon rafraîchissement au vu de la déperdition énergétique du bâtiment. Les nouvelles données gouvernementales de l'époque axaient les aides sur les rénovations énergétiques des bâtiments, ce qui nous a conforté dans notre choix. Il nous a fallu recruter un architecte, chose fut faite avec le concours du cabinet d'Architecte de Paray-le-Monial, M. Geoffrey Setan.*

*Après plusieurs rencontres autour de ce projet de rénovation de la salle des fêtes, il en est ressorti « pourquoi ne pas s'attaquer à l'ensemble du bâtiment*

## La rénovation en chiffres

**Coût des travaux : 850 000€ HT**

**Subventions : 666 180€**

- Département de Saône-et-Loire 90 000€ en 2021 et 31 500€ en 2022
- État (DSIL) 345 000€
- Région Bourgogne-Franche-Comté 6855€ (étude) et 192 825€ (travaux)

**Reste à charge pour la commune : 212 000€**



principal jouxtant la salle dont la bibliothèque en rez de chaussée ; mais également les deux logements communaux au 1<sup>er</sup> étage afin d'optimiser les performances énergétiques complètes du bâtiment ». (Retracé de l'historique : Ce même bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle, ancienne école élémentaire et mairie devenue salle d'animation, toujours avec la mairie et bibliothèque ; puis salle communale avec sanitaire et office aux normes de 1995).

À ce jour tout a été rénové non sans difficultés, de la bibliothèque, les sanitaires, en passant par l'office, les appartements et création d'une extension pour le rangement du mobilier. De nombreuses rencontres avec l'architecte, l'Agence technique départementale, les thermiciens, les diagnosticiens énergétiques et bureaux d'étude structure ; trouver les partenaires financiers (très gros chantier qui a donné du fil à retordre et des maux de têtes à notre 1<sup>er</sup> adjoint et notre secrétaire qui n'ont rien lâché !).

De nombreux aléas se sont succédés. Après deux consultations, 9 lots sur 10 ont été attribués. Le lot 8 (plomberie/chauffage/ventilation) n'étant toujours pas pourvu et aucune entreprise n'ayant répondu à nos deux appels d'offres et à nos consultations (plus de 20 plombiers-chauffagistes contactés par nous-même, notre architecte, le bureau d'étude Manergy SF2E-CIE). Tous refusaient de s'engager par rapport au système de chauffage retenu, tous les chauffagistes consultés se sont accordés pour dire que ce système de chauffage ne fonctionnerait pas. Donc retour à notre premier choix (pompe à chaleur avec l'accord de la Région). Il nous a fallu attendre août 2023 pour qu'un plombier accepte le travail.

Malgré les arrêts de chantier, toutes les entreprises se sont montrées compréhensives et ont su se coordonner, chacune ayant pris soin de respecter le travail de l'autre. Nous avons eu plus de 40 réunions

de chantier. Toutes se sont déroulées dans la bonne humeur et le savoir vivre.

Le bâtiment ancien a été complètement renforcé par de nouveaux planchers avec ceinture béton et, comme vous pouvez le constater, l'étage supérieur a été isolé par l'extérieur pour ne pas perdre de volume au sein des appartements. Une redistribution de l'espace au niveau de la salle a été faite.

À ce jour, la salle peut-être remise à la location.

Avant de passer la parole à notre architecte qui prendra soin de vous présenter les entreprises ayant travaillées sur ce lieu et vous parlera des caractéristiques plus techniques, je tiens à remercier mon Conseil municipal qui a été mis à rude épreuve par tous ces contretemps. Notamment, les adjoints et notre secrétaire qui n'ont jamais baissé les bras dans les moments difficiles.

Je remercie les entreprises qui se sont montrées à la hauteur de nos attentes avec lesquelles nous avons au fil du temps pu tisser des liens de reconnaissances, sans oublier notre architecte d'une grande patience quant à la durée du chantier.

Merci également aux habitants, aux associations de la commune et aux occupants de nos logements qui devaient déménager pour 6 mois et ce fut 18 mois. Tous ont fait preuve de patience et de curiosité et pourront aujourd'hui constater et célébrer avec nous le résultat final des travaux.

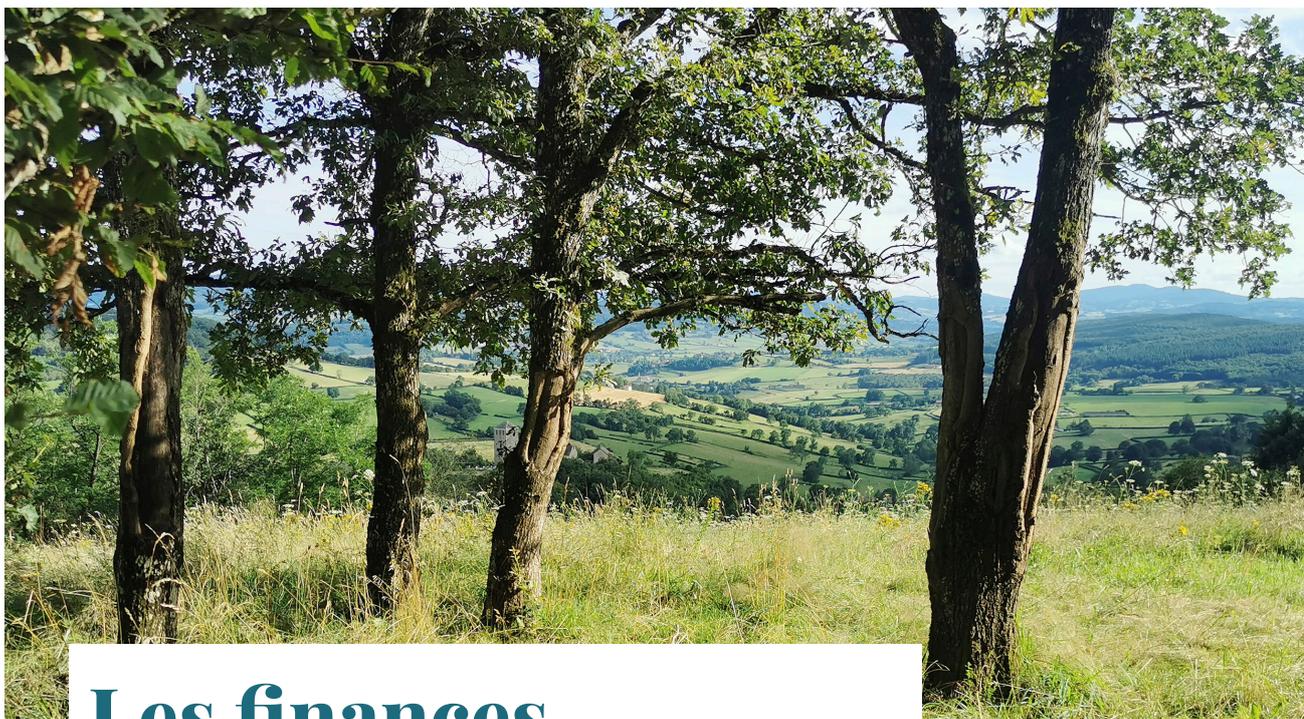


## Louer la salle des fêtes

- Forfait 1 jour : 120€ (habitants de Château) / 170€ (extérieurs)
- Forfait 2 jours : 215€ (habitants de Château) / 310€ (extérieurs)
- Forfait 3 jours : 300€ (habitants de Château) / 440€ (extérieurs)
- Enterrements : gratuit (habitants de Château) / 120€ (extérieurs)
- Utilisation de la cuisine : 50€ en plus du forfait choisi

Le chauffage est inclus dans la location. Le ménage est à la charge du loueur selon la convention de location. Une attestation d'assurance sera demandée pour la location ainsi qu'une caution de 1500€ pour le prêt de la salle et du matériel vidéo.

- Réservations à l'accueil de la mairie, par téléphone au 03 85 59 15 51 ou par mail à [mairiedechateau@orange.fr](mailto:mairiedechateau@orange.fr)



## Les finances

Voici en synthèse le Compte Administratif et son Budget Primitif ainsi que le Budget Primitif de l'année suivante avec ses sections Fonctionnement et Investissement. Ce tableau permet de suivre l'évolution d'une année à l'autre les prévisions et les réalisations financières de la commune.

Cet acte autorise le maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Pour les opérations qui surviennent au cours de l'exercice et qui ne sont pas prévues au budget primitif, le budget primitif est modifié. Le Conseil vote alors une décision modificative permettant d'inscrire les opérations nouvelles dans le cadre du budget et équilibre ainsi celui-ci.

Le Compte Administratif représente le réalisé de l'année 2023. Le maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année suivante, il établit le compte administratif du budget 2023.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante du Conseil qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le Conseil municipal du 8 avril 2024 a approuvé le Compte Administratif 2023 et a voté le budget primitif 2024.

Le budget primitif d'investissement 2024 comporte principalement la fin des travaux de rénovation énergétique des bâtiments en cours de réalisation de la salle communale, de la bibliothèque et des logements ainsi que de leurs financements prévisionnels. La réalisation de la rénovation, commencée en novembre 2022, s'est terminée seulement en 2024 du fait de contraintes techniques de mode de chauffage imposées par les financeurs, excédant les possibilités de réponse technique des entreprises.

Comme l'année précédente, le tableau du compte d'investissement présente en italiques une ligne de dépenses de travaux restant à réaliser pour 2023 de 363 274 € qui n'est pas reprise dans le total réalisé, mais reprise dans le budget d'investissement 2024. Corrélativement dans une même présentation, une ligne de subventions d'investissements restant à réaliser en 2023 de 389 598 € figure en recettes d'investissements, avec le même report dans le budget 2024.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE			
DEPENSES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2023		2024
Charges à caractère général <i>achats, énergie, fournitures, assurances, entretien &amp; réparations, tel...</i>	133 210 €	53 898 €	61 997 €
Charges de personnel et cotisations	65 100 €	56 303 €	57 800 €
Autres charges de gestion courante <i>indemnités, cotisations élus, SDIS (service incendie), subventions, CCAS</i>	45 111 €	39 867 €	41 915 €
Intérêt des emprunts	6 950 €	6 941 €	6 221 €
Virement à section d'investissement	30 200 €		14 130 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>280 570.95 €</b>	<b>157 008.61 €</b>	<b>182 063.00 €</b>

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE			
RECETTES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2023		2024
Excédent de fonctionnement reporté	133 949 €	134 155 €	- €
Produits des services, domaine et ventes diverses <i>Affouages, concessions funéraires, redevances d'utilisation du domaine public</i>	302 €	1 674 €	2 410 €
Contributions directes <i>taxes foncières, taxes sur les pylônes électriques</i>	66 100 €	71 893 €	89 579 €
Dotations, subventions et participations <i>Dotation Générale de Fonctionnement, dotations aux élus locaux</i>	59 000 €	69 399 €	62 311 €
Autres produits de gestion courante <i>baux communaux, ccas, locations gîte et salle des fêtes</i>	21 220 €	26 158 €	27 763 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>280 570.95 €</b>	<b>303 278.67 €</b>	<b>182 063.00 €</b>

COMPTE D'INVESTISSEMENT SYNTHETIQUE			
DEPENSES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2023		2024
Dont Déficit reporté sur l'excédent de fonctionnement	- €	- €	182 367 €
Immobilisations corporelles <i>bâtiments publics, murs de soutènement, réseaux de voirie, matériel et outillage technique</i>	928 564 €	564 447 €	- €
Reste à réaliser immobilisations corporelles	- €	363 274.21	363 274 €
Remboursements d'emprunts	25 195 €	23 795 €	23 231 €
Dépenses imprévues	236 €	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>953 995.69 €</b>	<b>588 242.20 €</b>	<b>568 871.84 €</b>

COMPTE D'INVESTISSEMENT SYNTHETIQUE			
RECETTES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2023		2024
Virement du fonctionnement	30 200 €	- €	14 130 €
Excédent d'investissement reporté	165 306 €	165 306 €	- €
Dotations, Fonds divers et réserves <i>excédent de fonctionnement, FCTVA (retour de TVA) ...</i>	121 740 €	24 756 €	599 113 €
Subvention d'investissement	367 000 €	215 814 €	43 207 €
Reste à réaliser subventions d'investissement	268 350 €	389 598.29	389 598 €
Emprunts et dettes assimilées	1 400 €	- €	1 400 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>953 995.69 €</b>	<b>405 875.57 €</b>	<b>1 047 448.60 €</b>

# Cimetière

## Rétrocession d'une concession perpétuelle, rappel de la réglementation :

Une concession se transmet aux héritiers par voie successorale, en état de perpétuelle indivision . L'entretien d'une sépulture, sa réparation ou le renouvellement de la concession par un seul des héritiers ne lui donne aucun privilège. L'indivision fait que tous les héritiers restent à égalité de droits. Il est important au moment du décès du concessionnaire, d'informer la mairie et de lui communiquer le nom et les coordonnées d'au moins un des héritiers qui deviendra alors le contact de la commune pour tout ce qui concerne la concession. Une famille doit faire preuve de ses droits toutes les trois générations.

Que se passe t-il en l'absence de disposition testamentaire du dernier titulaire initial d'une concession funéraire ?

Celle-ci continue d'être transmise aux héritiers des héritiers toujours en état d'indivision.

La règle de l'indivision permanente s'applique et chaque héritier possède des droits égaux sur la concession. Aucune opération ne peut être décidée par l'un des héritiers sans autorisation des autres co-indivisaires.

- **Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la mairie.**

## Demander et renouveler une carte d'identité ou un passeport

Les cartes d'identité et les passeports sont délivrés par les communes agréées comme l'est la mairie de Cluny. Il est nécessaire de prendre rendez-vous pour déposer une demande puis retirer ces documents. La prise d'empreinte digitale étant obligatoire, le demandeur devra être présent. Vous pouvez préparer votre dossier en ligne sur [service-public.fr](https://service-public.fr) pour accélérer les démarches. Des formulaires « papier » restent à votre disposition à l'accueil de la mairie de Château.

- **Prenez rendez-vous à l'accueil de la mairie de Cluny ou par téléphone au 03 85 59 05 87**

## Les tarifs

### CONCESSIONS, REPRISES ET RENOUVELLEMENTS

Après le recensement de chacune des concessions par M Christophe Dupuis un tableau Excel est en cours de construction. Le projet de reprise de concessions abandonnées est repoussé à l'automne 2023.

### COLUMBARIUM

600€ la case achetée pour 2 personnes maximum, avec remise de plaque(s)

- 88€ pour une durée de 15 ans
- 108€ pour une durée de 30 ans
- 128€ pour une durée de 50 ans

La gravure des plaques est en sus et elles devront toutes être identiques

### JARDIN DU SOUVENIR

Espace gratuit pour la dispersion des cendres. Le tarif d'une plaque est de 60€. La gravure est sous les mêmes conditions que le Columbarium.

### CONCESSION FUNÉRAIRES

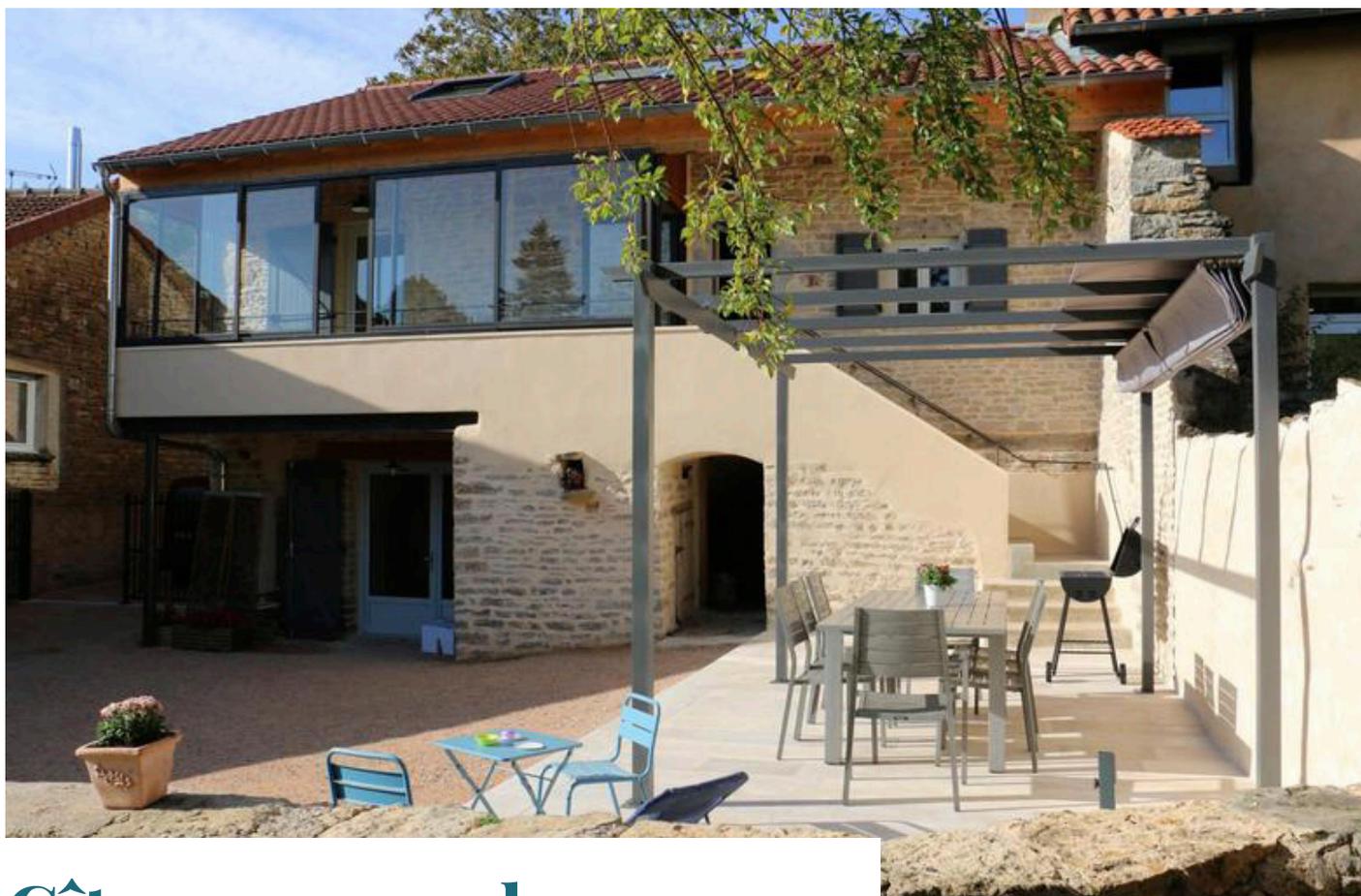
15 ans : 40€ / m<sup>2</sup> ; 30 ans : 50€ / m<sup>2</sup>  
50 ans : 60€ / m<sup>2</sup>



**La photocopieuse de la mairie est mise à la disposition des habitants de la commune.**

- A4 noir et blanc : 0,10€ / page
- A3 noir et blanc : 0,30€ / page
- A4 couleur : 0,30€ / page
- A3 couleur : 0,90 € /page

*La numérisation faite par l'utilisateur est gratuite.*



## Gîte communal

**Cette année 2024 notre gîte a encore attiré de nombreux vacanciers.** Seul le mois de février n'a pas accueilli de locataires.

La fréquentation cette année s'élève à 123 nuitées. Nous notons donc une baisse par rapport à 2023. Les recettes sont de 12 865€, logiquement inférieures à celles de l'année précédente. Toutefois, le résultat reste bénéficiaire de plus de 4000€.

Les retours de nos locataires restent toujours très positifs. Les avis laissés sur les sites de location le prouvent. On retrouve des commentaires unanimes appréciant le confort et la propreté du gîte ainsi que l'accueil et la situation géographique.

Toute cette année 2024, Isabelle Sommereux a continué à assurer l'entretien des locaux, l'accueil des locataires et la gestion de leurs demandes éventuelles ainsi que la finalisation des réservations.

Elle a informé le Conseil municipal qu'elle souhaite laisser son poste d'adjointe technique du gîte et entretien des espaces mairie/salle des fêtes à

compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024. Nous la remercions pour son implication et la qualité de son travail.

Le gîte est exploité depuis novembre 2019, cela fait 5 années. Il est donc possible de mettre la maison en location à l'année et le Conseil municipal a décidé l'arrêt de la location en hébergement touristique à compter du 2 décembre 2024.

La réalisation de rénovation du gîte puis son exploitation pendant 5 ans ont été un beau projet et une belle aventure pour notre commune.

Notre décision de passer en mode location à l'année nous semble raisonnable tant sur le plan financier que celui de la gestion du personnel. L'entretien et la gestion des réservations nécessitent une personne compétente et suffisamment disponible toute l'année.

La location de la maison à l'année nous amènera des recettes sans doute équivalentes à celles du gîte actuel.

« La Halte du Donjon » est une belle réalisation qui est et restera un atout de notre patrimoine communal.

# Scolarité

## Les news du RPI Bergesserin – Mazille – Sainte-Cécile



Photo : RPI Bergesserin/Mazille/Sainte-Cécile

À la rentrée de septembre, 56 élèves ont repris le chemin des trois écoles de notre RPI : 17 élèves en CM1-CM2 chez Mme Jaunay à Mazille, 19 élèves en CP-CE1-CE2 chez Mme Fraize à Bergesserin et 18 élèves en maternelle à Sainte-Cécile, chez Mme Brocard.

Cette année, à la maternelle, deux maîtresses se partagent la classe : Mme Brocard, la directrice, intervient les mardis et vendredis, et Mme Girard les lundis et jeudis. Il en est de même à Bergesserin : Mme Fraize, la directrice, est présente les lundis, mardis et jeudis. Mme Bourgeoisat encadre la classe le vendredi.

Deux ATSEMs, Mmes Chatelet et De Barros, interviennent dans les trois classes et durant les temps de cantine et garderie. Mme Sivignon surveille la garderie le matin et le soir. Elle encadre et aide aussi les enfants de la maternelle à la cantine le midi. Mme Charignon s'occupe des repas servis à la cantine. Mme Altena est présente dans le bus du soir, pour surveiller les enfants durant le trajet.

L'association des Parents d'Elèves et l'association du Restaurant Scolaire accompagnent les écoles grâce à leurs différentes manifestations : ventes de pizzas, vente de sapins, organisation d'une pétanque, tombola... Un grand merci à tous les parents bénévoles pour leur investissement !

L'APE permettra cette année le financement d'un projet cirque (mai 2025). Pendant deux semaines, un chapiteau sera installé à Sainte-Cécile, permettant à tous les élèves de venir découvrir différentes activités circassiennes.

L'association du Restaurant Scolaire gère les repas du midi pris par les élèves. Notons que le SIVOS subventionne en partie ces repas.

Entre janvier et juin 2024, les classes ont participé à différents projets, en lien avec les apprentissages.

À Mazille, les élèves ont créé une boîte de jeu de A à Z : réalisation des boîtes, invention ou détournement d'un jeu, création des éléments pour jouer. Une journée spéciale « jeux » a été organisée. Les parents ont pu venir tester les créations réalisées par les enfants.

Les élèves de CP-CE1-CE2 ont réalisé une exposition de Land Art dans la forêt de Bergesserin, en lien avec leur projet « Ecole du dehors ». Leurs parents et leurs correspondants de l'école de Bonnet ont beaucoup apprécié les œuvres. La fin d'année s'est clôturée par une sortie en vélo sur la voie verte.

En maternelle, les élèves ont accueilli leurs correspondants de Sancé en proposant des activités sur le thème des jeux olympiques. Ils ont terminé leur année par un spectacle de chants qui a fait le bonheur de leurs parents.

Depuis le mois de septembre, les classes de Mazille et Bergesserin sont allées à la piscine de La Guiche pour un cycle natation, tous les vendredis après-midi, jusqu'aux vacances de Toussaint. Camille, de la Ludothèque de Cluny, est intervenu dans les trois écoles pour faire découvrir des jeux aux enfants. Deux autres séances sont prévues d'ici le mois de juin.

Les classes de Sainte-Cécile et de Bergesserin se sont rendues à l'EPHAD de Mazille en septembre. Elles ont été invitées à venir à l'occasion de la présence d'une ferme pédagogique mobile. Dans les jardins de la maison de retraite, résidents et élèves se sont rencontrés et ont pu s'intéresser aux animaux présents dans les différents enclos installés. Tous ont pu affectueusement caresser les lapins, les cochons d'Inde, le cochon nain, les chèvres et les poules de « La ferme vagabonde » de Charlotte.

La bibliothèque de Mazille a organisé une exposition d'artistes amateurs en octobre et les deux classes du CP au CM2 ont exposé leurs œuvres sur le thème des animaux.

À l'occasion de la semaine du goût en octobre, les élèves de la maternelle ont travaillé sur le thème du chocolat : ses origines, la transformation de la fève de cacao, la fabrication du chocolat, ses différentes sortes... La compagnie « Plume vole » rendra visite aux élèves pour proposer une animation sur ce thème.

D'autres activités et interventions viendront se greffer au cours de l'année, en fonction des envies de chacune des maîtresses.

De nouvelles aventures nous attendent en 2025.... D'ici là, élèves et maîtresses du R.P.I. vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2025.



Photos : RPI Bergesserin/Mazille/Sainte-Cécile

## Le groupe scolaire de Cluny

Deux sites se répartissent les élèves entre les sites Marie Curie et Danielle Gouze-Mitterrand les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45. Les repas de midi sont pris au restaurant scolaire. Ils sont préparés en interne par un chef qui privilégie les produits locaux et de saison.

Classe bilingue de la maternelle jusqu'au CM2 avec 3 heures d'anglais par semaine.

Des garderies périscolaires sont disponibles le matin dès 7h15 et le soir jusqu'à 18h30.

- Renseignements :  
Pôle Scolaire de la Ville de Cluny, Espace Victor Duruy,  
03 85 59 89 43 ou [pole.scolaire.accueil@cluny.fr](mailto:pole.scolaire.accueil@cluny.fr)

### Les contributions financières pour les 10 enfants scolarisés

- frais de scolarité mairie de Cluny : 3668€ (4 enfants)
- repas à la mairie de Cluny : 975€.
- repas pour l'école privée : 1834€ (5 enfants)
- frais de scolarité pour le RPI : 550€ (1 enfant)
- repas pour le RPI (SIVOS) : 273€



Photos : Fabrice Pasquier

## CCAS

### Repas des Aînés

**Ce dimanche 10 novembre 2024 nous avons enfin pu organiser avec grand plaisir le traditionnel repas des aînés dans notre salle des fêtes de Château fraîchement rénovée.**

L'événement a réuni 29 convives dont 15 aînés de 70 ans et plus et leurs invités ainsi que notre maire et certains élus et membres du CCAS.

Le repas a été préparé par le traiteur « Balon » de Salornay sur Guye. La qualité des plats et du service était au rendez-vous et fut fort appréciée.

Le repas s'est prolongé jusqu'en fin d'après-midi et fut comme d'habitude un agréable moment de convivialité.

Les membres du CCAS procéderont à la distribution de paniers garnis comme chaque année uniquement pour les personnes qui ont été empêchées par des problèmes de santé ou de déplacement.

***Bonne fin d'année à tous et à l'année prochaine !***

### Un défibrillateur à Château

**Chaque année, en France, 50 000 personnes sont touchées par un arrêt cardiaque, 150 personnes par jour.** Parmi elles, moins de 5% survivent. Afin d'améliorer les chances des victimes, les communes se dotent de défibrillateurs. **À Château un nouveau défibrillateur (DAE) est à disposition 7j/7 24h/24 dans la cour de la mairie.**

Qu'est-ce qu'un DAE ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

L'utilisation d'un DAE ne nécessite aucune formation.

Cependant en attendant l'arrivée des secours et/ou du défibrillateur, il vous faudra tout de même appliquer les premiers secours.





## Affouages

Les inscriptions doivent se faire en mairie à partir de fin septembre jusqu'à la première semaine de novembre.

Les affouagistes, après s'être inscrits, sont convoqués pour le tirage au sort qui détermine la répartition des lots et l'entretien des gasses. Le permis d'exploiter se terminera le 15 avril et la vidange des coupes devra être effectuée avant le 15 octobre 2025.

### Section Château - parcelles 24/26

Garants : Jérôme Jandet, René Dufour et Jean-Baptiste Jandet  
5 inscrits

### Section Saint-Léger - parcelle 115/117/109

Garants : Pierre Nugues, Bernard Dewaele et Damien Therriaud  
5 inscrits

**Tarif par affouagiste : 25 €**

## Broyage

Suite à une demande de plusieurs des participants du collectif Whatsapp « Jardiniers de Château » un sondage a été effectué en avril dernier, auprès des personnes concernées. L'objet ? Examiner l'opportunité de faire appel au SIRTOM et sa proposition de « Broyage itinérant ».

Après croisement des informations reçues en mairie et le soutien de l'Amicale, que nous remercions, il ressort que 22 foyers ont donné réponse : 6 personnes intéressées, 2 s'interrogeaient, les autres réponses étaient négatives. Néanmoins des arbres communaux doivent être élagués avant le prochain printemps. À cette occasion, la commune propose de broyer des branchages de diamètre 2 à 15 cm exclusivement. Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie courant janvier 2025. Le lieu de la dépose, la date, seront affichés sur les différents panneaux de la commune et sur le site internet. L'utilisation des broyats sera communiquée ultérieurement par les mêmes canaux.

## Adressage

Le changement de l'adresse portée sur le passeport, la carte d'identité et le permis de conduire est facultatif. Cependant, le changement de l'adresse sur le certificat d'immatriculation de votre ou vos véhicule(s) doit être effectué sous un mois. Le site officiel [service-public.fr](https://service-public.fr) permet de communiquer gratuitement le changement de coordonnées aux principaux organismes publics (caisses de sécurité sociale, caisses de retraites, fournisseurs d'énergies, France Travail, services des impôts et service cartes grises) à partir de la page « changement d'adresse en ligne ». Les entreprises renseignent le changement d'adresse gratuitement également sur le Guichet unique : [formalites.entreprises.gouv.fr](https://formalites.entreprises.gouv.fr) Le certificat de numérotage délivré par la commune permet d'attester qu'il s'agit d'une modification administrative.

La mairie doit se charger d'informer le greffe du tribunal pour l'inscription du changement au registre du commerce des sociétés.

# Frelon asiatique

## Une espèce invasive

Le frelon asiatique, *Vespa velutina*, est une espèce invasive. Il a été remarqué pour la première fois en France en 2004. Il est aujourd'hui identifié en Saône-et-Loire et sa présence présente un risque pour les personnes aux abords des nids. Il s'attaque principalement aux abeilles et plus généralement porte atteinte à la biodiversité.

### FRELON ASIATIQUE

(*Vespa velutina*)

Plus petit que le frelon européen



Bout des pattes jaunes

Abdomen plus sombre que le FE



### FRELON EUROPEEN

(*Vespa crabro*)

Plus grand que le frelon asiatique



Pattes couleur marron uniforme

Abdomen très jaune



Un nid de frelon asiatique peut mesurer 60 à 90 cm de haut et 40 à 70 cm de diamètre. N'essayez pas de détruire les nids sans protection adaptée, et en présence de personnes dans le voisinage.

Si vous suspectez une présence, vous pouvez prendre une photo de l'insecte ou du nid et contacter le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Saône-et-Loire au :

- 06 84 82 05 69 ou [joel.chateau@wanadoo.fr](mailto:joel.chateau@wanadoo.fr)
- 06 61 10 24 62 ou [gilbert.bontemps@hotmail.fr](mailto:gilbert.bontemps@hotmail.fr)

## Feu dans son jardin, que dit la loi ?

Même propriétaire de votre jardin, vous ne pouvez pas y allumer un feu. Il est interdit de brûler tout type de déchet à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin (loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Cette interdiction concerne les biodéchets.

Puisqu'il est interdit de faire un feu dans son jardin pour se débarrasser de différents déchets, des alternatives plus naturelles et respectueuses de l'environnement sont proposées par les pouvoirs publics : le paillage, le compost ou la déchetterie.

Faire un feu dans son jardin est constitutif d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe. Toute personne qui braverait cet interdit s'expose au paiement d'une amende de 450 euros au plus.

# Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

## Un dossier qui questionne

Conformément à la loi du 10 mars 2023 « Accélération de la Production des Énergies Renouvelables » les élus du Conseil Municipal ont été invités, avant consultation des habitants, à pré-définir des Zones d'Accélération de Énergies Renouvelables sur l'ensemble du territoire de la commune.

Réuni le 13 Mai 2024, le Conseil municipal, suite à un long débat interne et par consensus, a pré-identifié 3 filières :

- le **solaire voltaïque** en toiture
- le **solaire thermique** en toiture
- la **géothermie de surface** rattachée aux bâtiments d'habitation ou d'activités agricoles et artisanales

Une concertation, sur les pré-choix réalisés, a été consultable du 10 au 31 juillet 2024 via deux canaux : le site web communal avec une adresse mail dédiée (zaer@mairiedechateau.fr) et un registre déposé en mairie. Résultat de la consultation: deux réponses ! Une technique et l'autre en accord avec les propositions. Les canaux utilisés pour la concertation étaient-ils les plus efficaces ? Cette question des modalités d'information devra être reprise par les élus, lors des consultations à venir. Ces 3 filières pré-identifiées en mai 2024 donneront lieu à une délibération lors d'un Conseil Municipal début 2025.

L'ensemble du dossier, qui a été soumis à consultation jusqu'au 31 juillet 2024, est toujours visible sur le site web de la commune.



## Nuisances sonores

**Les bruits de voisinage peuvent être source de conflits entre voisins.**

**Pour préserver la tranquillité de tous, il convient de respecter les règles de bon voisinage.... de faire preuve de bon sens !**

Pour préserver la tranquillité de chacun, tout appareil entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, ...) ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

**Le tapage nocturne est constaté lorsqu'un bruit répétitif, intensif, qui dure dans le temps, intervient entre 22h et 7h. Il peut être causé par :**

- des individus (cris, chants, ...)
- des bruits de machines (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, ...)
- des animaux domestiques ( aboiements...)

En journée, le bruit peut également causer un trouble anormal de voisinage et être considéré comme une nuisance dans certains cas. Il est recommandé d'engager des démarches amiables avant de faire appel à la Gendarmerie pour faire constater le trouble.



Photo : Jean-Baptiste Jandot

# Fleurissement

## Une commune toujours fleurie

Peut-être avez-vous croisé, depuis le printemps, un ou plusieurs bénévoles-jardiniers qui, dos penchés et outils en main, enrichissent par bouturage les parterres, veillent sur les jardinières, binent les massifs ou en créent de nouveaux aux quatre coins de la commune.

Lors de l'inauguration de la Mairie, de flamboyants bouquets champêtres ont accueilli les invités. Quant à l'entrée de la salle communale, de nouvelles couleurs égayent. De vifs remerciements à tous et à toutes pour vos contributions.

Une idée fait son chemin : varier les effets au fil des mois ! Mettre en place des vivaces automnales voire hivernales ! Rendez-vous est donné au printemps prochain aux bonnes volontés. Le choix des variétés demeure identique : plantes rustiques et vivaces qui demandent peu d'entretien et répondent aux exigences liées aux évolutions du climat.

### Les avantages des plantes vivaces

**Un fleurissement durable** Jardiniers amateurs et professionnels, à la campagne ou à la ville, recherchent maintenant des plantes qui vivent plus longtemps que les annuelles, qui s'installent, se développent, passent l'hiver en terre, resurgissent au printemps... Bref, des plantes qui vivent au rythme des saisons. Elles sont dites vivaces et le choix est large en ce qui concerne les époques de floraison, les couleurs, les formes, l'aspect des feuilles, des tiges et des fruits, mais aussi par leur taille, leur port. Les jardiniers peuvent ainsi créer de véritables mises en scène.

**Économique sur de nombreux points** Les plantes vivaces durent plus longtemps, alors que les plantes annuelles doivent être remplacées régulièrement, les plantes vivaces se développent plus. La densité de plantation au départ est donc moindre, elles s'enracinent mieux et sont donc plus économes en eau, résistent davantage aux parasites et demandent moins de soins et de traitements, celles-ci couvrent le sol et évitent des opérations de désherbage. Les plantes vivaces sont également moins exigeantes en temps, ce qui est important au niveau des collectivités.

**Un fleurissement écologique** Tout jardinier le sait, il faut d'abord que les plantes se plaisent dans le milieu où elles sont implantées. C'est dans ces conditions que les plantes vont bien se développer, qu'elles vont plus facilement résister aux ravageurs et maladies, qu'elles vont, grâce à un bon enracinement, aller chercher l'eau et être moins exigeantes. Le choix peut se porter sur les plantes mellifères qui fournissent du nectar aux insectes, ou des plantes hôtes qui les accueillent comme l'angélique. Dans les massifs, des vivaces vont constituer des habitats durables qui deviendront de petites réserves naturelles.

# Pratiquer le yoga à Château

Une activité pour le corps et l'esprit à deux pas de chez soi, quelle chance !

Avec le Yoga vous allez découvrir la détente, la prise de recul, la canalisation du mental. Mais aussi l'équilibre physique et émotionnel, la stabilité. Vous allez tonifier vos muscles, avoir plus de vitalité et d'énergie. Vous développerez des qualités de relation aux autres, vous serez dans la présence et la conscience et vous apprendrez à mieux vous connaître. Vous atteindrez la liberté de mouvement et d'action et vous découvrirez l'utilisation primordiale du souffle, vous réapprendrez à respirer pour votre plus grand bien être. Vous avancerez à votre rythme et selon vos capacités, c'est le yoga qui s'adapte à vous et non l'inverse. Vous pourrez pratiquer en groupe ou en individuel, avec selon les cas du yoga prénatal, postnatal, ou adapté à votre cas particulier, à votre pathologie.

Tout le monde peut pratiquer sans condition. Vous pourrez faire partie de la communauté Sérénat yoga et partager des moments conviviaux : stage d'été, pot de fin d'année, ateliers divers. Le tout accompagné par une enseignante diplômée de l'IFY (Institut Français du Yoga) et du RYE (Recherche pour le Yoga dans l'Éducation), avec une expérience et une qualité d'écoute et d'enseignement uniques.

Essais gratuits tout au long de l'année, cours de septembre à fin juillet.

● **Contact : Fabienne Billonnet 06 30 76 21 02 - [serenat979@gmail.com](mailto:serenat979@gmail.com) - [serenatyoga.fr](http://serenatyoga.fr)**



Photo : Sérénat Yoga

## Décorations de Noël

**Des bénévoles au rendez-vous !**

L'équipe, toujours active, a commencé au mois d'octobre, de remettre en état, peindre, créer de nouveaux personnages et animaux.

Vous les retrouverez à différents endroits du village.

Merci à tous et à l'Amicale de Château pour la participation aux achats des fournitures.



# Séjourner à Château

Quatre gîtes composent l'offre en hébergement de la commune.



## Tomette Singulière

*Les Noyers*

Laura et Emeric Derieux



## Mill D'Arx

*Les Noyers*

Christa Muller



## L'Olivier de Saint-Léger

*Saint-Léger*

Francine Blondeau



## Les Hirondelles

*Au Drôt*

Dominique et Pascal Philipek

## Saison culturelle

### Alors on sort ?

Théâtre, musique, danse, cirque, cinéma, conférences, expositions... Encore de bons moments à partager à 10 minutes de notre Château .

Consultez les affiches sur les panneaux de votre hameau ou le programme sur [lesartscluny.fr](http://lesartscluny.fr), abonnez-vous ou bénéficiez de tarifs réduits en réservant vos places auprès de Patrick Dieudegard quelques jours avant le spectacle.

### Réservez vos places au Théâtre Les Arts de Cluny

- en contactant Patrick Dieudegard au 0670982062 ou [patrickdieudegard@gmail.com](mailto:patrickdieudegard@gmail.com)
- sur place le soir de la représentation
- en ligne sur [lesartscluny.fr](http://lesartscluny.fr)
- au guichet de l'Office de Tourisme de Cluny

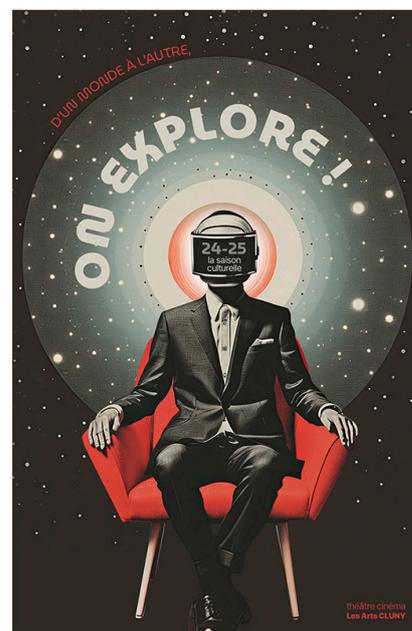




Photo : Damien Therriaud

## Commémorations

Chaque année, les cérémonies patriotiques rassemblent les Châtelains pour honorer ceux qui ont marqué notre histoire. Ces moments de recueillement rappellent l'importance de la paix, du respect et de la solidarité, valeurs fondatrices de notre communauté. Participer aux commémorations, c'est transmettre cet héritage aux générations futures et renforcer le lien qui nous unit autour d'une mémoire collective. Continuons à faire vivre ces instants essentiels dans la vie de notre commune.

## État civil

### PACS

15 avril : Louise Vivier et Gerson Urquieta Ramirez  
23 septembre : Carole Vermorel et Michel Ribolet

### DÉCÈS

1<sup>er</sup> février : Robert Nugues, 90 ans  
28 juillet : Jean Sabatini, 82 ans  
26 septembre : Brigitte Moch née Bloch, 103 ans

### INHUMATIONS AU CIMETIÈRE DE CHÂTEAU

23 décembre 2023 : Marie-Thérèse Canry née Bourgeois, 83 ans  
29 janvier : Jean Rieu, 96 ans  
18 octobre : Aurélia Barraud née Loisy, 92 ans





*Suivez toute l'actualité de la commune sur*  
**mairiedechateau.fr**





Photo : Fabrice Pasquier

## L'Amicale de Château

### Une association pour notre village de Château et ses habitants

L'Amicale de Château a continué en 2024 à proposer des manifestations maintenant traditionnelles pour notre village et ses habitants mais a aussi imaginé de nouvelles activités toujours dans le but de permettre de nous rassembler et de garder cette ambiance assez unique dans notre village.

L'équipe de l'Amicale est fière de contribuer ainsi au développement de la « vie de Château ». Cette équipe a aussi besoin de se renouveler régulièrement pour rester toujours active et force de propositions. C'est vrai que nous avons de nombreuses personnes qui viennent nous aider à chaque manifestation lourde en termes d'organisation (trail, vide-greniers) et nous les remercions mais nous avons besoin aussi de nouveaux volontaires au sein de notre Bureau. Nous sommes nombreux au sein de notre bureau actuel pour affirmer que la meilleure manière de s'intégrer au village ou bien de faire perdurer ces échanges c'est de faire partie de l'Amicale. Alors nouveaux habitants ou plus anciens rejoignez-nous...

**N'hésitez pas à vous manifester sur notre adresse [amicalechateau@gmail.com](mailto:amicalechateau@gmail.com)**

### **avril** Installation du terrain de pétanque

Le projet de création d'un terrain de pétanque sur la place du village a été validé avec la mairie qui a déterminé l'emplacement (sur la place du village, coté atelier). Ce projet étant relativement coûteux nous avons lancé un sondage auprès des habitants. Plus de 90% des répondants ont validé l'intérêt de cette initiative.

L'Amicale a financé ce terrain grâce notamment aux recettes des trails et des vide-greniers. Il a été mis en place en avril. Il est bien sûr accessible tous les jours pour une partie « en famille ».



Photo : Jean-Baptiste Jandot

### **Création du groupe « Jardiniers de Château »**

Le groupe WhatsApp « Jardiniers de Château » a été créé en janvier avec pour objectif le « partage » en période de semis, repiquage et récolte de fleurs, fruits et légumes. 31 membres y sont inscrits. De nombreux échanges de graines, bulbes de fleurs, plantes, plants repiqués, cerises, fumier, pots, ... de photos, matériel ont eu lieu ainsi que des conseils notamment pour l'élimination des frelons. Une réflexion sur le broyage a également été menée en concertation avec la mairie.

**Demandez votre inscription au groupe en écrivant à [amicalechateau@gmail.com](mailto:amicalechateau@gmail.com)**

## 12 mai « La Chatelaine » 2024 : un nouveau succès pour le trail avec 200 coureurs à l'attaque de nos plus beaux sentiers

Nous avons organisé la 7<sup>e</sup> édition d'un trail maintenant réputé pour ses paysages et son ambiance conviviale. Cette nouvelle édition a, de nouveau, cette année, rencontré un grand succès avec presque 200 coureurs qui s'étaient donné rendez-vous sous le soleil. Les différents parcours étaient exigeants, mais ils n'ont pas découragé les athlètes venus pour en découdre.

- **La Sérieuse** (23km, 613 D+) La Sérieuse (23 km ; 613 D+) : parcours long pour les coureurs aguerris, très varié et souvent sauvage.

- **La Sage** (13km, 487 D+) : parcours avec un ratio distance dénivelé plus important cette année.

- **La Gentille** (9km, 288 D+) Circuit plus accessible afin que chacun puisse courir (ou marcher...) en fonction de son niveau de pratique.

Les départs des 3 courses se sont échelonnés à partir de 9h afin que les 220 coureurs arrivent à peu près ensemble, ce qui permet une organisation très conviviale de la remise des récompenses et des podiums. Enfin le midi les nombreux bénévoles ont partagé un repas bien sympathique.



Photo : Jean-Baptiste Jandiet

## 15 juin Après-midi jeux et inauguration du terrain de pétanque

Un bien sympathique moment de convivialité pour les habitants de Château. Nous avons, en effet, organisé pour la première fois un après-midi jeux sur la place du village et profité de ce moment de détente pour l'inauguration du nouveau terrain de pétanque. Le ruban a été coupé dès 15h par Pierre Nugues et Fabrice Pasquer pour laisser place aux nombreux joueurs venus tester ce nouveau terrain. En parallèle de ces parties plusieurs jeux étaient proposés : billard Hollandais, palais bretons, boules carrées, jeu de la grenouille, billard Japonais, mölkky, batik, mikado géant, fléchettes. Tout l'après-midi petits et grands sont venus tester leur habileté sur ces jeux dans une ambiance conviviale et décontractée.



Photo : Jean-Baptiste Jandiet

## 6 juillet Le traditionnel Méchoui

Nos retrouvailles dans la nouvelle salle des fêtes se sont super bien passées. En effet notre dernier repas datait de 2022 et nous avons apprécié de nous retrouver autour de notre « Méchoui 2024 ».

Nous étions 102 participants à table, un record d'affluence. Nous remercions bien sûr l'équipe de l'Amicale et plus largement tous ceux qui sont venus nous aider le samedi matin à préparer la salle et le soir pour la phase de rangement et de nettoyage.



Photo : Fabrice Pasquer

## 15 septembre Joli succès pour le vide-grenier

Cette 8<sup>e</sup> édition a encore été un grand succès avec une météo sympathique quoi que bien fraîche le matin.

Les 52 inscriptions de « brocanteurs » d'un jour, certains plus professionnels, se répartissent en 3 groupes : la majorité, 25 sont inscrits pour la première fois, 14 pour la seconde et 13 pour la troisième depuis 2021. 1/3 des brocanteurs habitent Château. Les autres viennent des environs proches (Cluny, Sainte-Cécile, Mazille, Bergesserin, Buffières, Lournand, Berzé-le-Châtel) et quelques fois de plus loin. Tous ont exprimé leur satisfaction pour la qualité de l'accueil, du site et de la fréquentation (en nette hausse par rapport à l'an dernier où la chaleur excessive avait sans doute éloigné certains visiteurs).



Photos : Fabrice Pasquier

La buvette maintenant traditionnellement postée près du hangar a encore « séduit » par la qualité des vins proposés (sauf peut-être le rosé...), des croissants et pains au chocolat, des sandwiches, hot-dog et pizzas et bien sûr des crêpes proposées par l'association « Les chats du cœur en Clunisois ». Pour la première fois nous avons été en rupture de stock en fin d'après-midi !

Un grand merci à tous ceux qui nous ont aidé à au montage et au rangement des installations. Encore une fois nous avons pu compter sur de nombreux bénévoles rendant plus faciles et moins fastidieuses les tâches de préparation et de rangement.

## 31 octobre Halloween : les petits monstres de Château

Les 17 petits (et grands) monstres de Château s'étaient donnés rendez-vous le 31 octobre pour fêter ensemble Halloween. Ils ont visité cette année les habitants de Saint-Léger et des Cadoles récoltant sourires et bonbons. Enfin l'Amicale avait préparé un petit apéritif pour les enfants et les parents aussi dans l'objectif de partager entre tous les récoltes des uns et des autres.

Merci aux habitants de ces lieux-dits d'avoir joué le jeu et gâté nos enfants. L'an prochain on ira faire peur à d'autres...



## Les verres « La vie de Château »

Nous avons relancé la production de verres. Pas assez par rapport à la demande : 12 cartons vendus en quelques semaines. Donc relance de nouveau... et il en reste. Si vous souhaitez un carton faites la demande à [amicalechateau@gmail.com](mailto:amicalechateau@gmail.com)



## 10 novembre Réouverture de la bibliothèque

Après deux ans de travaux, la salle dite « bibliothèque » est de nouveau ouverte. La mairie l'a confiée au « point lecture », branche autonome de l'Amicale de Château et géré par Armand Boulanger. La réception des travaux fin juin 2024 nous a laissé une salle toute neuve mais terriblement vide. Les mois de juillet, août et septembre ont été consacrés à l'étude de l'aménagement, aux achats puis à la fabrication et la mise en place des meubles- étagères. En octobre la mise en place des 5000 ouvrages que compte maintenant la bibliothèque a été réalisée et le 10 novembre la réouverture a eu lieu. Un grand merci à Armand pour avoir aménagé et réorganisé cette bibliothèque.

Chaque dimanche de 11 heures à 12 heures, les lecteurs peuvent emprunter ou lire sur place livres et revues. Alors à très bientôt...

## 23 novembre Concours de soupes et Beaujolais Nouveau

Nous avons organisé à la salle des fêtes notre 1<sup>er</sup> concours de soupes en fêtant le Beaujolais Nouveau.

Le principe était simple : Tous les participants pouvaient goûter à toutes les soupes et voter pour leur préférée. Les soupes ont été préparées par les habitants de Château regroupés par lieux-dits. 8 étaient en « compétition » :

- Buillet : (Françoise, Fatima, Mireille, Sylvie)
- Les Granges : (Françoise, Jean-Pierre)
- Danjin/Les Noyers : (Jean-Claude, Chantal, Antoinette, Claudie, Patrick et Mina)
- Saint-Léger : (Martine, Katia et Martine)
- Les Cadoles : (Adeline et Christelle)
- Le Nière/Au Drot : (Ludovic, Romane et Léon)
- Montaisé : (Sébastien et Michel)
- Le Vernay : (Alexia, Mathieu, Jade et Mathis)

Après l'apéro « Beaujolais Nouveau » les 83 participants de la soirée ont d'abord goûté, puis apprécié et enfin voté. Un grand merci aux créateurs des 8 soupes même si seules les 3 ayant eu le plus de votes ont été primées (1<sup>er</sup> : Buillet, 2<sup>e</sup> : Les Granges, 3<sup>e</sup> : Danjin/Les Noyers).

Le buffet dînatoire qui a suivi a permis de nombreux échanges notamment sur la qualité indéniable de toutes les soupes et du goût typique du Beaujolais Nouveau. Quelle soirée conviviale ! À refaire.



Photo : Fabrice Pasquier

## Et 2025 alors ?

Notre programme 2025 n'est pas encore finalisé mais nous aurons à cœur de vous satisfaire par nos manifestations classiques (trail, vide-greniers, méchoui, halloween, beaujolais nouveau), sans doute reconduire les nouvelles réussites de 2024 (après-midi jeux, concours de soupes) et imaginer avec vous quelques nouveautés...

Notre équipe est fière de contribuer au développement de la « vie de Château » et nous espérons donc vous retrouver prochainement à nos événements mais aussi dans notre équipe pour les organiser !

# Château Patrimoine

## « Garden Party » de printemps au Lavoir de la Combe

Pelles, sécateurs, coupe branches, râteaux et.... la reine de la coupe, la faux, se sont réunis les 2, 11 et 25 Avril dans une ambiance active et chaleureuse.

Les lames ont chuchoté « bye bye les broussailles » tout en s'interrogeant sur l'avenir. Le ruisseau a donné son accord quand la tronçonneuse est entrée dans la danse pour dégager son lit en amont. Il fut un peu ronchon quand les pelles du bassin lui ont déversé vase et alluvions sableux. Rassuré, il a repris son murmure « je ne suis pas, cette année, un gringalet » et dévoilé ses cascades certes pitchounettes !

Soleil ou légère pluie ont salué toute l'équipe au fil des trois demi-journées. Ce lieu magique donne rendez-vous aux futurs participants dans quelques semaines.

Saison 2024- 2025, à suivre avec Château Patrimoine.

Remerciements en ce printemps à Antoinette, Jean René, Jules, Fabrice, Patrick et Claudie.



## Concert

Près d'une centaine de personnes se sont réunies le 30 juillet dernier dans l'église de Château pour venir écouter les chants de Mira Ceti, « principalement des chants sacrés qui nous transmettent la mémoire des modes de vies ancestraux rythmés par les saisons et les fêtes » .

« Mira Ceti a commencé le chant dès son plus jeune âge au sein du Chœur d'enfant- Sotto Voce. En 2015, elle intègre l'Institut International de Chant Sacré et devient l'élève de la chanteuse libanaise Sœur Marie Keyrouz pour apprendre le répertoire de la haute tradition des Églises orientales, ce qui l'amène à se produire sur de nombreuses scènes en France et à l'étranger » .



## Expositions dans notre village

Comme de coutume les Journées Européennes du Patrimoine ont donné l'occasion à Château Patrimoine le 22 septembre 2024 de présenter au public :

- dans l'église : 5 nouveaux panneaux sur « l'Agriculture d'un siècle à l'autre », ajoutés à ceux sur l'évolution de la culture de la vigne exposés en 2023
- dans la tour : l'exposition sur l'école primaire de Château et les collections de papillons et oiseaux naturalisés.

Ces expositions ont été regardées attentivement par 75 personnes environ, certaines venues de départements voisins, et toutes très intéressées par les documents exposés, dont de nombreuses photos anciennes du tout début à la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

Le concours photo sur le même thème présentait 32 tirages réunissant clichés « anciens et modernes ». Soixante-six votes ont été émis et ont permis de retenir comme de coutume 3 « gagnants » et les illustrations du calendrier 2025.



*1<sup>er</sup> prix La préparation du sulfate au Nièrre en 1938 (Fonds Château Patrimoine)*



*2<sup>e</sup> prix La hotte, vendanges au Nièrre (1978)  
(Simone Argant)*



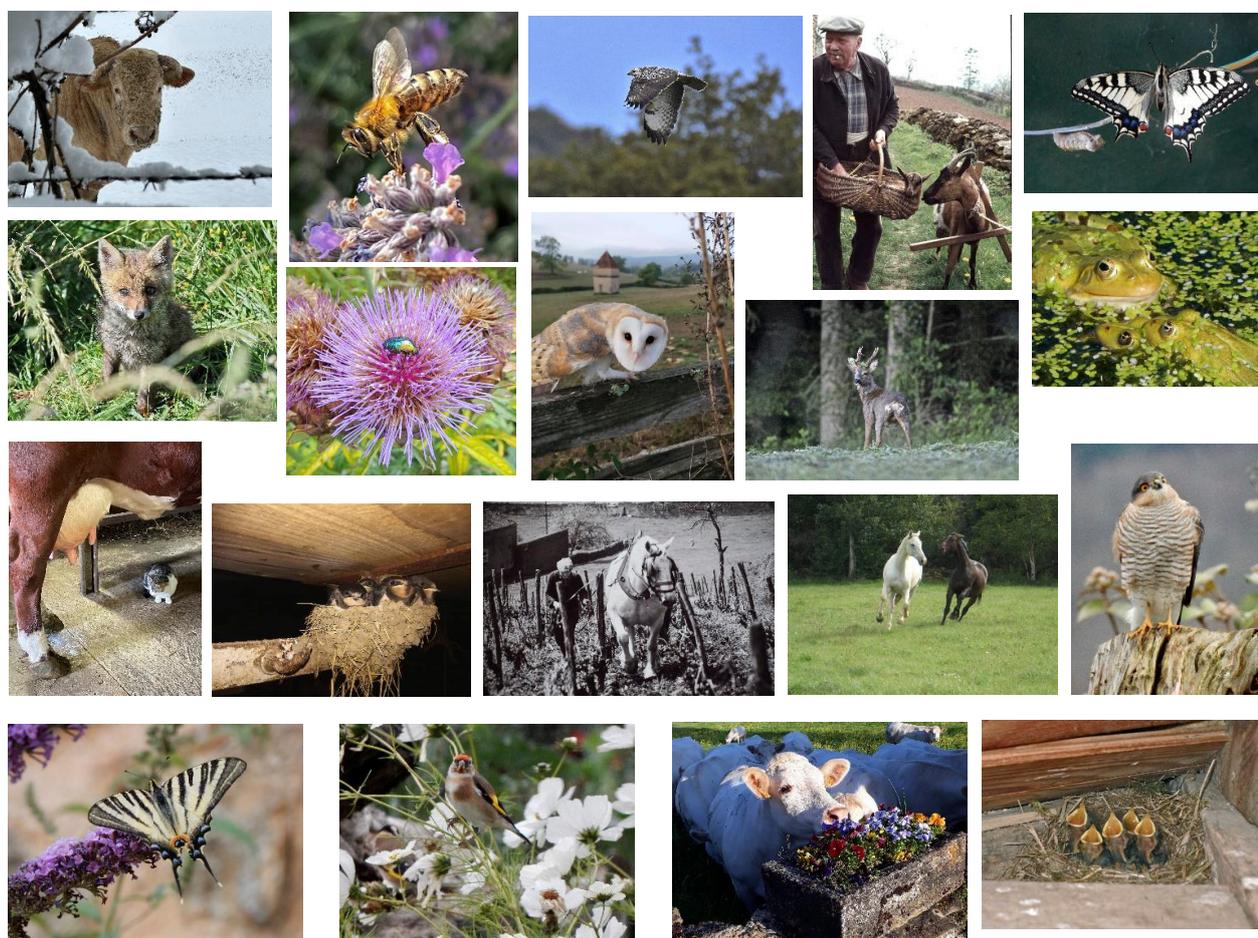
*3<sup>e</sup> prix Aux Noyers, ruches et meules de foin  
(Jules Rigollot)*



# Calendrier 2024 : 15€

**Les photos du concours photos 2023**

« La biodiversité animale à Château, de la ferme au milieu sauvage... »



**Bulletin de commande :**

**Nom, Prénom .....**

**Nombre de calendriers : ....**

Bulletin à envoyer par courrier électronique à [chateaupatrimoine@gmail.com](mailto:chateaupatrimoine@gmail.com) ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 6 janvier 2023. Paiement par chèque à l'ordre de Château Patrimoine.

Pour recevoir nos prochaines communications votre adresse email est : .....



# Les Aînés ruraux

## Club intercommunal de Château - Mazille - Sainte-Cécile

Si le club a débuté en 1977 avec une soixantaine de participants, c'est avec vingt adhérents et une quinzaine de participants assidus de soixante-neuf à quatre-vingt-treize ans que nous continuons nos rencontres.

Nous sommes ravis de rompre l'isolement et de nous retrouver pour prendre des nouvelles les uns des autres, jouer au scrabble, à la belote, au tarot pendant trois ou quatre heures, puis partager un petit goûter. Nous sommes informés des activités des autres clubs et prenons note de leurs invitations à belote, manille, marche, thé dansant, ce à quoi certains de nous répondent positivement. Nous participons également aux réunions cantonales et départementales où nous rencontrons des clubs qui... comme le nôtre... s'amenuisent. Si nous ne pouvons plus voyager, c'est-à-dire : plus conduire, plus marcher, plus monter les escaliers, plus entendre les commentaires, il nous reste encore le plaisir de la table ! C'est donc avec joie que nous nous sommes retrouvés au restaurant Le Pont de Cotte le 23 mai et là, nous avons projeté de nous y retrouver en octobre pour les grenouilles ! Mais le Covid et la chute de notre secrétaire nous en ont dissuadé, si d'entre nous était cloué à la maison.

Ceux qui manient internet s'attellent toujours aux concours de connaissances : jeux olympiques, peinture, gastronomie, vieux métiers...

La dictée ne motive plus guère mais certains veulent encore se lancer un défi.

À petit club, petites activités ! D'autres en France participent à des concours de pétanque, de photos, d'inter-clubs, voire jusqu'au niveau national. Il y a même une grande marche nationale. Nous avons des représentants au gouvernement au niveau de la santé et plus.

**Dire que notre club a de l'avenir, c'est trop dire, mais il existe et attend toujours quelques septuagénaires ou sexagénaires pour le grossir !**

# Amicale Intercommunale de Charly (AIC)



**Plat à emporter** Dimanche 25 février a eu lieu notre traditionnel saucisson à la beaujolaise. Merci d'avoir été présent, plus de 122 plats ont été vendus, cuisinés par le traiteur M.Balon.

**Concours de pétanque** Sympathique soirée pétanque du 28 juin avec l'AIC. La météo était bien incertaine une semaine avant l'événement, pour la troisième édition du concours de pétanque en semi-nocturne organisé par l'AIC, mais finalement seules quelques gouttes sont tombées en tout début de soirée. Les 38 doublettes participantes ont donc pu disputer tout à fait normalement les quatre parties au programme sur les jeux de la Priaie, dans une ambiance sympathique.

La première place du concours est revenue à l'équipe Lénaïk-Guy, devant Pépé-Henri (pour un seul petit point), puis David-Fred et la meilleure équipe féminine, formée de Anne-Marie et Héléna. Les jeux du terrain communal de la Priaie ont accueilli 38 doublettes. L'association remercie l'ensemble des participants ainsi que tous les bénévoles. Merci aussi à tous les commerçants pour les lots donnés.

**Fête de la bière** Créée il y a tout juste 20 ans en remplacement de la renommée fête hippique du 15 août, la fête de la bière organisée par l'Amicale intercommunale de Charly (association regroupant les villages de Château, Mazille et Sainte-Cécile) a été pour la première fois gâchée par la pluie samedi 24 août. Les prévisions météo n'étaient pas bonnes, et même si les gros orages redoutés par l'équipe organisatrice ne sont pas survenus, les averses qui se sont succédées dès le début de la manifestation n'ont pas permis à ce rendez-vous festif de connaître son habituel succès. Le public venu dans le parc de Charly a malgré tout passé un agréable moment et apprécié le programme proposé : dégustation de différents types de bières, repas choucroute (préparé par le traiteur Balon) et animations musicales. La chanteuse guitariste mâconnaise Oriana Piqueras, alias "La Chica del Barrio", a présenté à l'heure du repas un répertoire mariant flamenco et chansons françaises. Puis le trio Vocal Twin (Nathalie, Teddy et Serge) a pris le relais avec son programme de variétés françaises et internationales, pop et rock seventies. Ce trio avait inauguré en 2015 la nouvelle formule musicale de la fête de la bière avec des concerts au lieu des bals en plein air.



# Société de chasse

La société de chasse de Château a organisé pour la première fois une vente de paella le samedi 2 mars. À cette occasion, 200 parts ont été vendues. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, la municipalité pour le prêt du local technique, l'Amicale de Château pour le prêt de matériels et aussi les habitants de Château pour leur présence.

Le rallye des vins a eu lieu à Château le samedi 8 juin. Lors du passage de la spéciale Curtil-sous-Buffières, Buffières, Château, les spectateurs étaient nombreux malgré un temps pluvieux.

Le samedi 7 septembre, dans la nouvelle salle communale de Château rénovée, 56 convives ont savouré le repas annuel des chasseurs préparé par Franck Chevalier. Le service était assuré par les chasseurs et leurs épouses. Le repas s'est déroulé dans une ambiance conviviale, Jean-François Labaune a animé la journée.

## Manifestations prévues pour l'année 2025 :

- samedi 1<sup>er</sup> mars : vente de paella
- samedi 6 septembre : repas des chasseurs



Photo : Jean-Baptiste Jandot

# Les animaux de notre commune

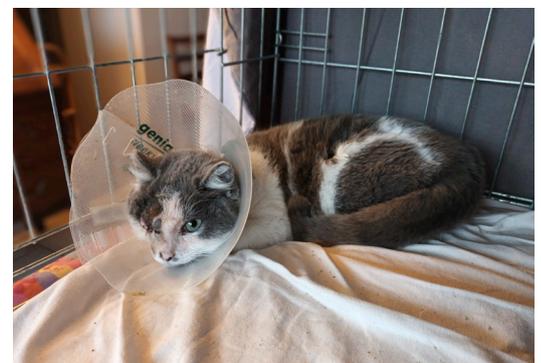
## De nouvelles stérilisations de chats errants.

Après quelques années calmes, nous voici de nouveau devant une prolifération de chats sauvages due à un manque de communication. En effet, nous n'avons pas été prévenus de la naissances de plusieurs chatons par une chatte non stérilisée, soit au moins 2 portées donc 8 nouveaux chats qui, heureusement pris en charge, ne feront pas de petits l'année prochaine. Sur un autre lieu dit de Château encore 2 ou 3 chats (mâle ou femelle) à faire stériliser pour éviter, là encore, la prolifération de ces minous. Une chatte sauvage trouvée avec 4 chatons trop âgés pour être « endormis », heureusement prise en charge. Stérilisée, elle a été « hébergée » par Chantal le temps de s'occuper de ses bébés puis remise sur son lieu de vie.

**Chatons adoptés.** Un chaton de 6 mois soigné car un œil a dû être énucléé pour éviter qu'il ne meure dans de grandes souffrances. Là aussi en soin chez Chantal cette petite minette sera mise à l'adoption après sociabilisation.

En début d'année 4 stérilisations (3 mâles 1 femelle), en ce mois de novembre 4 de plus dont 2 femelles, il reste à faire 7 stérilisations d'après nos estimations. Nous en serons pour l'année 2024, s'il n'y a pas de nouveau foyer, à 15 stérilisations, beaucoup trop pour notre village. Donc merci d'en prendre conscience, de faire remonter l'information. Vous trouverez des photos de ce travail effectué grâce à une bénévole de l'association Chats du Coeur en Clunisois, grâce aussi à la convention passée avec la Communauté de communes du Clunisois et la Fondation 30 Millions d'Amis.

**Du côté de nos éleveurs,** la fièvre catarrhale touchant les bovins, ovins caprins, a eu un impact économique et sanitaire notable. De gros soucis s'ajoutant à ceux déjà existants. Pour le reste nous restons à votre disposition, dans la mesure de nos moyens.



- Référente pour Château : Chantal Guignard 07 89 01 15 27

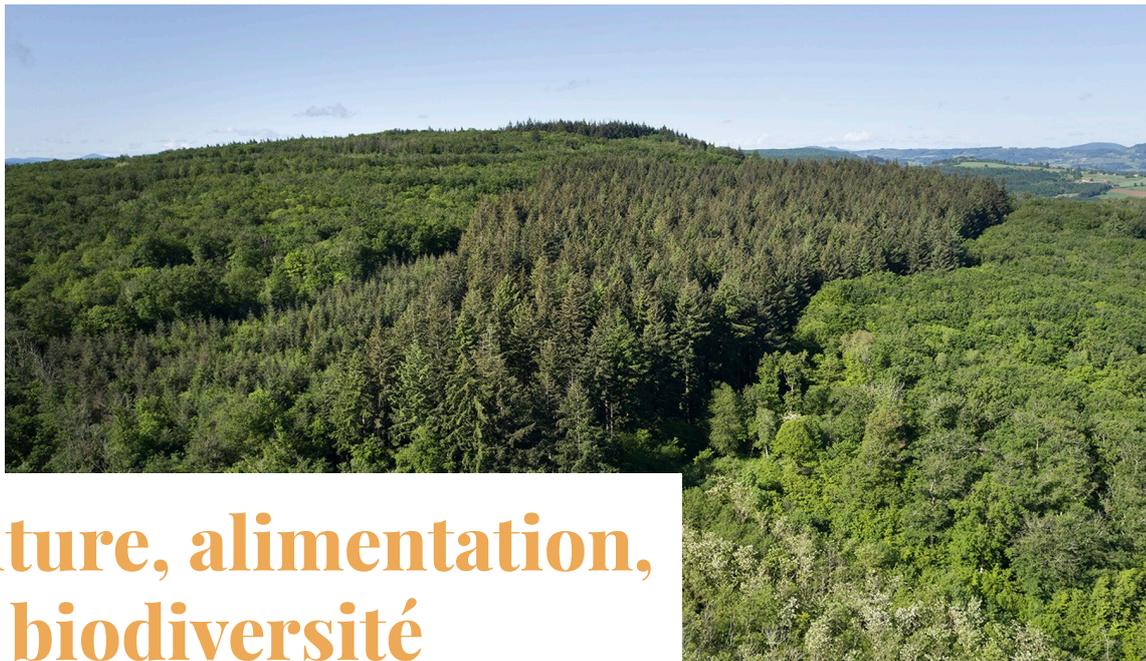


Photo : Guillaume Pommier

# Agriculture, alimentation, forêt et biodiversité

## Communauté de communes du Clunisois

**Projet Alimentation Territoriale** Comment rendre le territoire autonome en tenant compte de l'environnement, de l'aspect social et économique ? Une audit territorial multi-acteurs est en cours. Des recherches d'opportunités de foncier pour aider les porteurs de projet à s'installer durablement se concrétisent. Le laboratoire de transformation alimentaire développé à Salornay-sur-Guye fonctionne et est en phase d'obtenir les derniers agréments nécessaires pour accélérer son utilisation.

**Charte forestière** L'acte d'achat de la forêt de l'hôpital de Cluny par la Communauté de commune du Clunisois est signé. Un plan de gestion a été réalisé avec des travaux de coupes raisonnées en accord avec le groupe de concertation et par le conseil communautaire. Un groupe de citoyens destinés à se former et devenir des « gardiens de la forêt » suivront l'évolution saison par saison du site.

**Natura 2000** Le site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois couvre la commune de Château. Un projet de création d'une zone en « îlot de sénescence » sur une parcelle de la forêt communale est à l'étude par l'équipe d'animation Natura 2000 de la Communauté de Commune. Les barèmes et contrats ont été réactualisés et la phase de recensement des essences et arbres d'intérêt va pouvoir reprendre. Plus d'infos sur le site [grosne-clunisois.n2000.fr](http://grosne-clunisois.n2000.fr)

## Assainissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le service d'assainissement, basé zone de la Courbe à Salornay-sur-Guye, est en charge de l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif du territoire et du contrôle des assainissements non collectifs des usagers.

Sur le territoire, on compte 4 141 logements en assainissement non collectif. Il est estimé qu'environ 73 % des installations sont conformes. La mission principale du service est de réaliser les contrôles d'assainissement pour s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages et du respect de la réglementation lors des travaux de réalisation des assainissements.

Un service de vidanges groupées est aujourd'hui mis en place pour permettre aux usagers de bénéficier de tarifs avantageux pour la vidange de leurs installations.

Plus d'informations sur le site internet : [enclunisois.fr/actions/amenagement-habitat/assainissement/](http://enclunisois.fr/actions/amenagement-habitat/assainissement/)

Envoyez votre demande de contrôle à l'adresse par mail à [assainissement@enclunisois.fr](mailto:assainissement@enclunisois.fr) ou par courrier à 4 bis ZA de la Courbe 71250 Salornay-sur-Guye.

# L'ancien Sanatorium de Bergesserin reprend vie

C'est un bâtiment de plus de 10 000m<sup>2</sup>, construit entre les années 30 et 50 pour accueillir des femmes tuberculeuses. En activité jusqu'en 2008, il a été abandonné durant presque 15 ans. Une période durant laquelle les intrusions, vols et squat, l'ont fortement dégradé et mis en insécurité les habitants vivant à proximité.

Durant la construction du projet de territoire de la Communauté de communes du Clunisois (CCC), la commune de Bergesserin pousse un cri d'alerte sur les risques liés à cette friche hospitalière, alors même que les locaux d'activités manquent sur le Clunisois. En avril 2021, un chantier participatif dédié au nettoyage des espaces extérieurs marque le début d'une nouvelle ère. Progressivement, du gardiennage s'organise, des activités s'installent, des manifestations culturelles et des visites guidées sont proposées, grâce à l'investissement des bénévoles de l'association « Sanatorium ».

Aujourd'hui, une dizaine de personnes travaillent sur le site ; contribuent à le protéger et à l'embellir : brasserie « la Zouaffe », atelier métal « Calamine », atelier Céramique de Jen Bascon, compagnie « Equinoctis », centre d'art ABRACA, bureau d'écriture d'Emmanuel Simmier, matériauthèque... L'installation de ces pionniers et les différents travaux de sécurisation ont permis à ce lieu de revivre, et de se transformer en « Maison de la transmission du geste ».

Ce projet, visant à valoriser les savoir-faire manuels, est animé par la CCC qui porte les investissements nécessaires à la remise aux normes progressive du bâtiment. Ces travaux ont démarré dès 2022 avec l'installation de portes, fabriquées par les ferronniers installés au Sanatorium. Des travaux sont actuellement réalisés sur la toiture par l'entreprise Gressard, et un architecte sera recruté en avril 2025 pour suivre les travaux concernant le clos-couvert et les réseaux. Face à ce défi immense, les élus Clunisois se veulent pragmatiques et envisagent une réhabilitation qui sera progressive et limitée aux travaux essentiels, pour un coût d'investissement maximal de 250 000€ pour la CCC. Différents co-financements ont été sollicités auprès du Conseil régional, du Département et de l'État, pour permettre la première phase de travaux dont le coût est estimé à 1,3 M€.



# Schéma de Cohérence Territoriale

## Bâtir le territoire de demain

Le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne se prépare pour l'horizon 2040 grâce au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce projet stratégique, initié en 2019, concerne quatre intercommunalités du bassin de vie de Mâcon. Il vise à concilier développement économique, qualité de vie, et préservation de l'environnement. Dès 2025, le SCoT guidera les plans locaux d'urbanisme pour répondre à des objectifs variés :

- renforcer les centres-bourgs : les nouveaux logements, commerces et équipements seront prioritairement implantés dans des zones centralisées afin de limiter les déplacements et de préserver les terres agricoles.
- limiter l'artificialisation des sols : une densité minimale sera imposée pour freiner l'étalement urbain, en cohérence avec les besoins démographiques.
- protéger la biodiversité et les paysages : des espaces naturels seront sauvegardés, tout comme des éléments patrimoniaux tels que des arbres remarquables et des points de vue emblématiques.
- encourager des mobilités douces : chaque commune sera encouragée à développer des itinéraires cyclables et piétonniers pour réduire l'empreinte écologique des déplacements.

Le SCoT impose également des règles strictes aux zones commerciales périphériques, limitant leur extension et leur usage à de grandes surfaces. Côté activités économiques, l'accent sera mis sur la qualité des espaces pour offrir des conditions de travail optimales tout en respectant l'environnement.

En repensant l'aménagement territorial, le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne s'affirme comme un levier clé pour conjuguer développement harmonieux et respect de notre cadre de vie.

Pour en savoir plus : [maconnais-sud-bourgogne.fr](http://maconnais-sud-bourgogne.fr)



SCoT Mâconnais Sud Bourgogne

## Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute Grosne

Cette collectivité gère 262 km de réseau de distribution d'eau potable pour les 13 communes qui y adhèrent. Cela représente 5200 habitants pour 2857 points d'abonnement dont 146 sur la commune de Château.

La demande de financement pour le plan de travaux programme 2025 a intégré 1350m de conduite en fonte à renouveler sur la D165 à Bordes et sur la route du Carmel. Un schéma directeur a été rédigé et signale dans les travaux prioritaires pour les années à venir un renforcement de la station de pompage de la Croix Blanche qui a une capacité actuellement au maximum de 6000m<sup>3</sup>/jour et qui devra probablement répondre à des besoins futurs de 6840m<sup>3</sup> pour répondre à l'accroissement de la population de notre secteur. Le contrat de délégation de service public signé avec Suez pour une durée de 6 ans arrive à échéance le 30 juin 2025. Une nouvelle procédure de consultation sera lancée début 2025.

# SIRTOM de la Vallée de la Grosne

## Les dernières actualités

**Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est un syndicat mixte qui a la compétence « gestion des déchets ». Basé à Cluny, il intervient sur deux communautés de communes (Saint-Cyr-Mère-Boitier et Clunisois).**

Des élus de Château, deux titulaires et une suppléante, participent au conseil syndical. Leurs rôles ? Voter les décisions préparées en amont par les techniciens, le bureau et sa présidence.

Après la mise en place de la collecte sélective des emballages en porte à porte et en conteneurs jaunes, l'organisation de ces mêmes collectes évoluera en 2025. À partir de juillet, le camion benne ne passera que tous les 15 jours pour les conteneurs d'ordures ménagères. Le bimensuel existe déjà pour les conteneurs jaunes.

Attention le tarif des composteurs en bois, qui restait inchangé depuis 2007, va subir une évolution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'augmentation du coût des matières premières ont amené les élus à délibérer sur un nouveau tarif qui sera de 25€ en 2025. Le SIRTOM prend en charge les 66 % du prix restant.

Des attentes des ripeurs et chauffeurs. Le conseil syndical a été alerté sur des situations critiques pour les ripeurs et chauffeurs. Outre les difficultés inhérentes aux deux métiers, des points critiques ont été recensés dans chacune des communes : risques pour les agents en traversant les voies publiques, difficultés de conduite (demi-tour à limiter au maximum et interdiction réglementaire de marche arrière autres), placettes supports des conteneurs ou de retournement du camion à aménager.

Début novembre, un tour de la collecte a été réalisé sur notre commune avec deux techniciens du SIRTOM. Cinq évolutions ont été jugées nécessaires pour sécuriser le travail des agents. Trois créations de regroupement sont envisagées en fonction de la place disponible en bordure des voies communales.

À suivre donc début 2025 avec les habitants et les conseillers municipaux.



# LA MAISON DE SERVICES DU CLUNISOIS

NOS SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER VIENNENT VERS VOUS



**CLUNY**

**5 place du marché**

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Jeudi :  
de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h



Communauté de  
Communes du Clunisois

## 1001 Familles Maison de la Parentalité

1001 familles en Clunisois n'est pas une maison des parents comme les autres... C'est un programme d'accompagnement à la parentalité réparti sur un ensemble de lieux relais à travers tout le territoire communautaire. Dédié à la famille, à l'enfant et à l'adolescent, ce programme est centré sur l'écoute et l'accompagnement par des professionnels et des bénévoles. Il garantit l'anonymat, il est sans adhésion pour tous les parents, futurs parents, les beaux-parents, les grands-parents. C'est aussi un programme mensuel d'activités et d'animations autour de la famille et proposé gratuitement sur tout le territoire communautaire.

- **Au Quai de la Gare à Cluny**  
03 85 22 98 85 - [mille1familles@enclunisois.fr](mailto:mille1familles@enclunisois.fr)



Communauté de  
Communes du Clunisois

## La Marelle

Le centre de loisirs La Marelle accueille les enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires (sauf celle de fin d'année et les trois premières semaines d'août) et les mercredis, au sein de la Maison de l'enfance et de la jeunesse du Quai de la gare à Cluny. Situé dans un environnement sécurisant en bordure de voie verte, le Quai de la gare dispose de trois salles d'animation, d'une salle de repos pour les plus petits, ainsi que d'une grande salle d'évolution pour les activités sportives.

- **Au Quai de la Gare à Cluny** 06 47 13 74 06  
[lamarelle@enclunisois.fr](mailto:lamarelle@enclunisois.fr)



## Maison Départementale des Solidarités

L'action sociale est une des compétences obligatoires du Conseil Général. La Maison Départementale des Solidarités assure ces missions. Celle de Cluny couvre les cantons de Cluny, Saint-Gengoux-le-National, Matour et Tramayes et propose six permanences au plus près des habitants. L'équipe est composée de 7 assistantes sociales, d'une infirmière puéricultrice, de deux secrétaires et d'un médecin. Ces professionnels exercent dans le cadre du Service Social Départemental, de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles et de la Protection Maternelle et Infantile.

- **Espace Victor Duruy - place du Marché à Cluny**  
03 85 59 03 18 - [mds.cluny@saoneetloire71.fr](mailto:mds.cluny@saoneetloire71.fr)



Communauté de  
Communes du Clunisois

## Relais petite enfance

Le Relais petite enfance (anciennement Relais assistants maternels) est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Vous y trouverez toutes les informations sur les modes d'accueil existants du territoire et sur les démarches d'employeurs. C'est aussi un soutien pour les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile dans leurs démarches administratives et de professionnalisation.

- **Au Quai de la Gare à Cluny** 03 85 22 98 83  
[relaispetiteenfancecluny@enclunisois.fr](mailto:relaispetiteenfancecluny@enclunisois.fr)



Centre Hospitalier du Clunisois

## Accueil de jour La Roseaie

Une réponse pour faciliter le maintien à domicile de la personne âgée, atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, en évitant l'épuisement de l'entourage. La personne âgée est accueillie dans un environnement convivial et sécurisé par une équipe formée, composée d'un médecin, d'une psychologue, d'aides médico-psychologiques et d'aides-soignantes qui propose des activités de la vie quotidienne et des ateliers mémoire dans le respect du rythme et des goûts de chacun.

- **12 rue du Docteur Pleindoux à Cluny**  
03 85 59 58 99 - [contact@ch-clunisois.fr](mailto:contact@ch-clunisois.fr)



Centre Hospitalier du Clunisois

## Service de Soins Infirmiers à Domicile

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile a pour vocation de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, pour éviter une hospitalisation, faciliter un retour à domicile à la suite d'une hospitalisation, prévenir les risques liés à la perte d'autonomie et retarder l'entrée en établissement.

- **12 rue du Docteur Pleindoux à Cluny**  
03 85 59 59 59 - [contact@ch-clunisois.fr](mailto:contact@ch-clunisois.fr)



la référence du service à la personne

## ADMR du Clunisois

L'ADMR du clunisois appartient au réseau national des Aides à Domicile en Milieu Rural. Elle gère un service d'aide à domicile bénéficiant des habilitations par le Conseil Départemental, la MDPH, les organismes de retraite, la CAF et les mutuelles. L'ADMR intervient auprès des personnes âgées ou handicapées mais aussi auprès de personnes malades ou de familles avec jeunes enfants.

- **12 rue du Docteur Pleindoux à Cluny**  
03 85 35 19 67 - [info.clunisois@fede71.admr.org](mailto:info.clunisois@fede71.admr.org)



C.L.I.C. de Clunisois  
A.C.G.C.

## CLIC du Clunisois

Le Centre Local d'Information et de Coordination est une association à but non lucratif qui propose un accueil de proximité, conseille, informe et oriente les personnes âgées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Elle centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux. Trois missions lui ont été assignées : l'information, l'évaluation des besoins à domicile et la coordination des professionnels.

- **1 rue des Ravattes à Cluny**  
03 85 35 30 60 - [coord.geronto.cluny@orange.fr](mailto:coord.geronto.cluny@orange.fr)



## AAPA du Clunisois

L'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Clunisois vous accompagne en cas de sortie d'hospitalisation, intervient auprès des personnes âgées ou handicapées, auprès de familles, ainsi qu'auprès de particuliers de tous âges. Services à domicile aux seniors et à leur famille assurés par des aides à domicile et des auxiliaires de vie sociale. Les prestations d'heures d'aide à domicile accordées par les caisses de retraites bénéficient d'une éventuelle prise en charge par le Conseil Départemental. Ces prestations ouvrent droit à une déduction fiscale.

- **Rue des Ravattes (Résidence Bénéтин)**  
03 85 59 00 29 - [aapa.cluny@wanadoo.fr](mailto:aapa.cluny@wanadoo.fr)



## Don du sang

Chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Grâce aux dons, les personnes qui en ont besoin sont soignées directement via la transfusion sanguine ou indirectement par l'utilisation des médicaments dérivés du sang issu du don de plasma.

- **Prochaine collecte à Cluny mercredi 15 janvier de 8h30 à 12h30 aux Griottons. Calendrier des collectes à consulter sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)**

## Espace France Services

L'espace France Services du Clunisois vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches du quotidien liées à l'accès aux droits (aide aux démarches administratives, mise en relation avec les services publics et nos partenaires), vos démarches numériques (bornes en libre service, cyberspace, ateliers et accompagnement), votre recherche d'emploi, de formation (orientation et conseils), votre logement, votre famille, votre santé, etc.

- **5 place du Marché à Cluny**  
03 85 20 00 11 - [contact@enclunisois.fr](mailto:contact@enclunisois.fr)



## Travail et Services

Travail et Services est une association intermédiaire qui contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Elle propose à particuliers et professionnels des petits travaux ou services comme du jardinage, du bricolage, du ménage ou du repassage.

- **42 rue Prud'hon à Cluny 03 85 59 27 76**  
[contact.cluny@travailetservices.fr](mailto:contact.cluny@travailetservices.fr)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Clunisois sous sa forme actuelle va être dissout à la fin de l'année. Les services du SPANC étaient communs avec la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier. Les numéros de téléphone, les adresses mail et le site internet du SPANC ne seront plus en service et vous devrez contacter désormais les bureaux de la Communauté de communes du Clunisois. Le marché de vidange des fosses s'est terminé au 30 septembre 2023. En vue de la prise de compétence, la Communauté de communes a validé la création d'une régie autonome qui concerne les compétences l'assainissement collectif et non-collectif qui entrerons en service le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **4 bis ZA de la Courbe à Salornay-sur-Guye**  
**03 85 22 98 81 - [assainissement@enclunisois.fr](mailto:assainissement@enclunisois.fr)**

## OPAH du Clunisois

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Clunisois, offre des services pour la rénovation des habitations. Elle s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs du territoire, et porte sur les thématiques suivantes : amélioration énergétique et lutte contre la précarité énergétique ; adaptation des logements pour les personnes âgées en situation de handicap ; réhabilitation des logements dégradés. Que vous ayez besoin de conseils ou que vous soyez prêt à démarrer un projet de rénovation, contactez France Rénov' pour recevoir une aide adaptée.

- **Permanence téléphonique au 03 85 21 05 41**

emmène-moi là où je veux !



## COVOITURER POUR VOS DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN DANS LE CLUNISOIS

Rendez-vous sur la plateforme  
**COVOITURAGE.VIAMOBIGO.FR**  
et rejoignez l'espace Clunisois



*La Brigade  
des Compotes*

*Ne jetons pas les fruits,  
ramassons les !*

*Appel  
aux bénévoles et donateurs*

**CONTACT**  
brigadecompotes.clunisois@gmail.com  
07 61 85 05 92  CCduClunisois

Communauté de  
Communes du Clunisois

PROJET ALIMENTAIRE  
TERRITORIAL

PROGRAMME NATIONAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
NOTRE MODÈLE  
A DE L'AVENIR

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

REPUBLICQUE  
FRANCAISE

Direction générale  
DES ÉQUIPEMENTS  
ET DES TRANSPORTS

IPNS : ne pas jeter sur la voie publique

# Quelques numéros utiles



- **Poteau téléphonique cassé ou câble décroché**

Vous constatez une anomalie sur un équipement du réseau Orange ? Vous pouvez le signaler aux équipes techniques et accélérer sa remise en service. Pour informer d'un équipement nécessitant une intervention (poteaux cassés ou penchés, câbles arrachés, armoires ouvertes...),

**dommages-reseaux.orange.fr**

Au préalable ne pas oublier de relever le numéro de poteau (étiquette bleue fixée sur le poteau).

En cas de danger immédiat, contactez le **112**.

- **Panne d'internet ou de téléphone**

Dans tous les cas seul votre fournisseur est habilité à gérer les problèmes de réseau (qualité, lien internet, téléphone, etc). Les coordonnées du support se trouvent sur votre facture.

- **Panne d'eau**

En cas panne d'eau ou de fuite sur les routes de notre commune appelez le numéro d'urgence

**09 77 40 11 27**

- **Éclairage public**

Vous pouvez signaler un lampadaire défectueux à la mairie. À noter que les plages horaires d'éclairage sont limitées pour tenir compte des économies d'énergie et des contraintes environnementales.

- **Poteau électrique cassé ou câble décroché**

Vous devez vous adresser au service de dépannage de la société Enedis au

**09 72 67 50 71**

En cas de danger immédiat, contactez le **112**.

- **Panne d'électricité**

Pour signaler une panne de courant, contactez le service de dépannage Enedis au

**09 726 750 71**

- **Problème de voirie**

Sur une route départementale, vous devez vous adresser au Conseil Départemental au

**03 85 39 55 00**

Pour la voirie communale, vous pouvez signaler le problème en téléphonant à la mairie au

**03 85 59 15 51**

- **Arbres gênants en bord de route**

L'élagage des arbres est à la charge du propriétaire du terrain où est implanté l'arbre. Si celui-ci se trouve sur la voie publique, il faut alors le signaler à la mairie au

**03 85 59 15 51**



BULLETIN MUNICIPAL 2024